

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Souheil Sayegh, Jacques Blondin, Jean-Luc Forni, Jean-Charles Lathion, Olivier Cerutti, Bertrand Buchs, Sébastien Desfayes, Claude Bocquet, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Jean-Pierre Pasquier, Jacques Béné, Pierre Nicollier, Salika Wenger, Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti, Cyril Aellen*

*Date de dépôt : 5 février 2021*

## **Proposition de motion pour le retour du plat du jour**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la crise du Covid-19 et ses conséquences sur l'économie ;
- la fermeture des commerces dits non essentiels ;
- les mesures mises en place par les restaurateurs et les investissements consentis pour protéger leurs clients ;
- les conséquences de la fermeture des restaurants sur le tissu social et les échanges citoyens ;
- la limite à 5 personnes des réunions ou rencontres sportives ;
- le lourd tribut payé par le monde de la restauration et les fournisseurs locaux à la pandémie,

invite le Conseil d'Etat

- à obtenir du Conseil fédéral une ouverture plus précoce des restaurants et bars pour le service de midi ;
- à maintenir et surveiller l'observation stricte des mesures de protection sanitaires.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Vous n'êtes pas sans savoir les conséquences désastreuses de la pandémie de Covid-19 sur le milieu de la restauration et les débits de boissons.

Les restaurants ont eu l'occasion d'investir des sommes importantes pour garantir la sécurité de leurs clients. Pour cette raison, nos autorités ont admis que ces lieux n'étaient pas reconnus comme favorisant la propagation du virus. Cette fermeture a permis de limiter la circulation de la population et par conséquent celle du virus.

Si on peut facilement admettre qu'une soirée peut se prolonger en atténuant la vigilance des clients, on peut difficilement la comparer à un déjeuner.

Un repas de midi se fait en général entre deux créneaux travaillés, le temps est limité et les écarts alcoolisés bien moindres. Le spectre du retour au travail force le respect d'un certain cadre horaire.

En permettant une reprise diurne de la restauration, c'est non seulement la reprise d'un secteur économique sinistré qu'on favorise, mais aussi le circuit agroalimentaire et les vigneronns locaux que nous soutenons.

En cadrant le temps d'ouverture de ces établissements au déjeuner, on limiterait ainsi le temps passé autour d'une table, avec un nombre de convives minimal. Aujourd'hui nos réunions privées sont limitées à 5 personnes, les restaurants d'entreprises sont ouverts et la population se réunit de son côté hors de la vue des autorités. Autorisons à nouveau ces rencontres dans un environnement sanitaire déjà réglementé.

Il ne s'agit pas de sacrifier la santé à l'économie, mais de permettre à la population, aux acteurs de la restauration et aux producteurs d'envisager la reprise d'une vie normale, tout en gardant des limites nécessaires sur le plan de la sécurité sanitaire.